



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE ET
DU NORD VAUDOIS

**par la Commune de Vallorbe
pour projet de réfection de la chaussée,
création d'un trottoir et rénovation des infrastructures souterraines
à la Rue de l'Orbe et Chemin de la Grande Fin**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District: Broye-Nord vaudois
EXPROPRIÉS

Commune Vallorbe
Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
– MOUREY Claude	23'750.—
– FAVRE Roger	11'929.—
– MAMIE Catherine	4'750.—
– MARTIN Monica et Pascal	250.—
– MERMINOD René	4'750.—
– VIAMONTE TEIXEIRA Jessica	1'000.—
– RODRIGUES RIBEIRO GOMES Abilio et DE BRITO GOMES Maria	4'750.—

A charge de l'Expropriant: 51'179.85

Date: 3 juillet 2026

Le conservateur du registre foncier: **M^{me} Gül Kaynak**